

Place et rôle de l'éducation à la santé dans la formation des enseignants

Le cursus de formation des enseignants a été remanié au cours des dernières années. Les textes prévoient désormais l'introduction de modules d'éducation à la santé, cette thématique devenant l'une des missions assignée à l'école. Pour parfaire la formation des professeurs en la matière, le Réseau national des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS), en lien avec l'Inpes, a conçu un outil intitulé « Profédus », qui aide à la conception de dispositifs d'éducation à la santé en milieu scolaire.

La réforme de la formation des enseignants à partir de 2008 (*lire l'encadré p. 46*) a conduit à recruter les nouveaux professeurs au niveau master 2, c'est-à-dire bac + 5. Auparavant, une licence suffisait. En parallèle, les Instituts de formation des maîtres (IUFM) ont été intégrés aux universités dont ils sont devenus des écoles internes chargées de mettre en place les masters intitulés « métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture ».

Cette réforme (souvent appelée « mastérisation ») a repensé les dispositifs de formation et proposé des contenus pédagogiques en adéquation avec les nouvelles missions éducatives. Dans ce contexte, introduire des modules d'éducation à la santé représente un double enjeu : 1) permettre aux étudiants qui se destinent à l'enseignement d'approfondir leurs connaissances et de devenir auprès des élèves acteurs de la promotion de la santé ; 2) apporter à ceux qui échoueraient au concours – ou choisiraient une autre orientation en lien avec l'éducation – des compétences au service de la communauté éducative. Les formations initiales de master doivent ainsi ouvrir des perspectives sur d'autres champs d'activité professionnelle afin que chaque étudiant atteigne un objectif professionnel adapté au marché du travail.

Développer les formations initiales en éducation à la santé

Pour répondre à ce double enjeu, il s'agit de développer les formations initiales en éducation à la santé dans

une approche globale de la personne et des compétences psychosociales, de permettre donc aux étudiants d'acquérir des compétences pour mettre en place des dispositifs éducatifs visant à préparer les enfants (dans un cadre scolaire ou hors école) à faire les bons choix en matière de santé. Pour ceux qui seront reçus au concours, la thématique de l'éducation à la santé s'inscrit pleinement dans le référentiel des compétences professionnelles, dont celle d'« *agir en fonctionnaire responsable* ».

Placé sous l'autorité de la Conférence des directeurs d'IUFM, le Réseau national des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS) fédère des formateurs¹ des écoles internes de formation des maîtres et impulse la mise en œuvre d'enseignements d'éducation à la santé dans les masters et les plans de formation continue des personnels d'éducation en poste. Soutenu par l'Inpes, le réseau UNIRÉS développe les formations en éducation à la santé en s'appuyant notamment sur des échanges de pratiques, ainsi que des mises en commun de ressources et de recherches. Il assiste les formateurs des écoles internes pour implanter localement des dispositifs d'enseignement et de formation de formateurs sur l'ensemble du territoire, en lien avec les instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps), les agences régionales de santé (ARS) et les services de la cohésion sociale. Il contribue à développer l'éducation à la santé en milieu scolaire, et plus largement, en ouvrant

l'école sur son environnement, participe à la lutte contre les inégalités. Le réseau UNIRÉS a participé activement à l'élaboration de l'outil de formation Profédus² et a enrichi les masters dédiés aux métiers de l'enseignement d'une unité d'enseignement à distance déjà expérimentée par certaines universités, contribuant ainsi à la réalisation d'un dispositif cohérent de formation initiale et continue.

L'outil de formation Profédus

Profédus est un outil d'aide à la conception de dispositifs d'éducation à la santé en milieu scolaire³. Fondé sur une approche globale de la santé et sur le développement des compétences psychosociales, il propose une approche pédagogique et des activités sur l'ensemble du parcours scolaire dans les disciplines enseignées. Il rassemble de nombreuses ressources au service de la formation des étudiants en master et des enseignants en activité (formation continue).

Destiné à tous ceux qui interviennent dans ce domaine, quels que soient leur statut ou leur institution de rattachement, cet outil prend en compte les résultats des travaux de recherche internationaux sur l'éducation à la santé à l'école. Il capitalise l'expérience de 190 contributeurs, pour l'essentiel des formateurs d'IUFM, des enseignants des premier et second degrés, des conseillers principaux d'éducation, des chefs d'établissement, des conseillers pédagogiques, des membres des corps d'inspection, des personnels de santé et d'action sociale.

Profédus est le premier outil complet destiné aux formateurs d'enseignants en éducation à la santé. Il répond à deux objectifs :

- accompagner ces formateurs lors de la conception de formations en premier comme en second degré, en master comme en formation continue ;
- faciliter la mise en œuvre de ces formations. Des fiches contiennent des exemples analysés d'activités de classe pour le premier et le second degrés, d'autres plus spécifiques présentent des démarches de projets.

Profédus se présente sous la forme d'un classeur. Il rassemble quatre éléments pédagogiques complémentaires :

- un livre explicitant les enjeux de la formation des enseignants à l'éducation à la santé⁴ ;
- des fiches pratiques d'exemples de contenus d'enseignement et de techniques pédagogiques permettant d'animer les séances de formation ;
- un photoformation et son mode d'emploi ;
- un DVD intégrant toutes les fiches, des annexes, des ressources documentaires ainsi que des extraits filmés de temps de formation, d'activités de classe dans le premier degré, et des témoignages de professionnels de l'Éducation nationale.

Ce classeur a fait l'objet d'un plan de diffusion à la fin de l'année 2010. Il est possible de le consulter dans les

centres de documentation des écoles internes des universités⁵, dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique (CRDP et CDDP)⁶, ainsi que dans les centres documentaires des pôles régionaux de compétences en éducation pour la santé (ces pôles sont le plus souvent portés par une structure juridique associative du réseau des Ireps/Cres)⁵. Profédus est partiellement téléchargeable sur le site de l'Inpes⁷.

Des formations pour les formateurs des utilisateurs du classeur sont mises en place par le réseau UNIRÉS à la demande, dans les régions. Les premières, qui se sont déroulées en 2009,

De nouvelles modalités pour la formation des enseignants en France

Entre 2008 et 2010, deux changements majeurs sont venus modifier l'accès et l'apprentissage du métier d'enseignant. Le premier concerne les modalités de recrutement des professeurs qui doivent maintenant justifier de l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5 (master 2)¹ ; le second concerne l'organisation des formations initiales des enseignants avec l'intégration des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) aux universités.

Ce contexte de réformes accompagne l'évolution du métier d'enseignant qui doit faire face aux mutations de la société et aux attentes fortes qui pèsent sur le milieu scolaire. En effet, si l'on s'accorde à penser que l'école doit avant tout apprendre à lire, écrire et compter aux élèves, la société tend à lui conférer en plus un statut de co-éducateur à côté des familles, en lui demandant explicitement de développer chez les élèves les compétences nécessaires pour être les futurs citoyens de demain².

Opportunité pour l'éducation à la santé

Ces réformes représentent une opportunité pour intégrer des modules d'éducation à la santé dans les formations initiales et continues des enseignants. L'Inpes et le réseau UNIRÉS collaborent depuis plusieurs années pour contribuer au développement de la formation à l'éducation à la santé. Dans ce nouveau contexte, les travaux entrepris trouvent un écho plus large.

Instruire et éduquer

Plus largement, depuis une vingtaine d'années, les textes officiels de l'Éducation nationale appuient la double mission de l'école : instruire (apprendre à lire, écrire et compter) et éduquer (former les futurs citoyens) en se référant aux contenus éducatifs à vocation citoyenne désignés sous l'expression « éducations à... »³. La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences⁴, annoncé dans la loi d'orientation pour l'école de 2005⁵, conforte ce positionnement et apporte cohérence et complémentarité entre les connaissances des savoirs académiques et les compétences supports des « éducations à... ».

En outre, si pendant les vingt dernières années, la formation des enseignants était assurée par les IUFM, établissements publics administratifs autonomes, depuis 2007, ces instituts sont progressivement rattachés aux universités dont ils deviennent des écoles internes. Contrairement à bon nombre d'idées reçues, ce changement de statut leur permet d'évo-

luer, il ne les fait pas disparaître. En effet, au sein des universités, ce sont bien les écoles internes de formation des maîtres qui ont la charge de développer les masters intitulés « métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture ». Certains IUFM assurent d'ailleurs les formations pour plusieurs universités ne disposant pas d'école interne. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement peuvent suivre ce type de master. Ceux qui souhaitent passer un concours⁶ pour être enseignant passent les épreuves d'admissibilité au début de la deuxième année de master⁷.

L'objectif de la réforme est d'élever le niveau de qualification des enseignants, d'ouvrir la formation aux métiers de l'éducation au sens large et de préserver les possibilités de réorientation pour les étudiants qui échouent au concours. En effet, la grande majorité des étudiants qui se destinent au métier d'enseignant ne réussissent pas le concours⁸ et doivent envisager une autre carrière professionnelle.

1. *Auparavant, les enseignants étaient recrutés à partir de l'obtention de la licence (bac +3).*

2. *Cf. décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le Code de l'éducation (BO n° 29 du 20 juillet 2006).*

3. *Dans le cadre des « éducations à... », on trouve : l'éducation à la sexualité, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la santé, l'éducation à l'environnement et au développement durable.*

4. *Cf. décret précité pour le socle commun de connaissances et de compétences, et décret n° 2007-860 du 14 mai 2007 pour le livret personnel de compétences.*

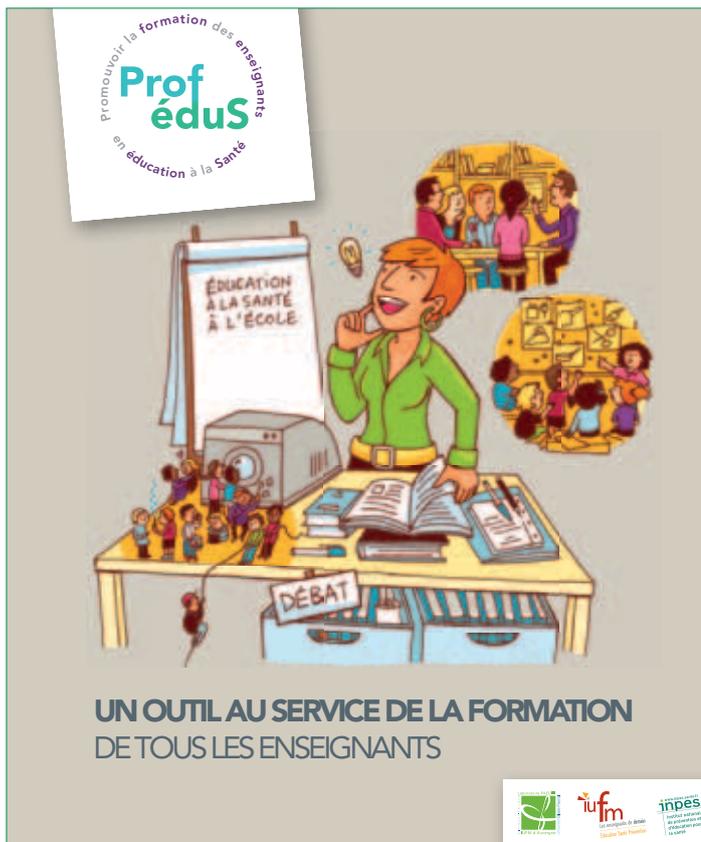
5. *La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (BO n° 18 du 5 mai 2005).*

6. *Parmi les concours, on distingue : le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes), le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), le concours interne de recrutement des professeurs de lycée professionnel (CAPLP), les conseillers principaux d'éducation (CPE), le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), l'agrégation.*

7. *Les épreuves d'admission se situant en fin d'année universitaire, de ce fait, des étudiants peuvent obtenir leur master sans réussir le concours, ou encore être admis au concours sans avoir validé le master.*

8. *Le taux moyen de réussite au concours varie en fonction du type de concours. Ainsi, en 2010, 18,8 % des externes ont eu leur CRPE. Pour le Capes, cela varie en fonction des disciplines, de 4,49 % en philosophie à 50,56 % en lettres classiques. Ces statistiques varient en fonction des années, du nombre de postes ouverts et du nombre de candidats. Des données complètes sont accessibles sur le site :*

<http://www.education.gouv.fr/pid81/concours-et-recrutement.html>



UN OUTIL AU SERVICE DE LA FORMATION DE TOUS LES ENSEIGNANTS

ont permis d'expérimenter et de modéliser les éléments nécessaires à l'appropriation de l'outil. D'autres formations ont suivi et se poursuivront au second semestre 2011.

Un module de formation à distance expérimenté en éducation à la santé

Dans plusieurs universités, des masters proposent des parcours, des spécialités ou des unités d'enseignement (UE) en éducation à la santé ou en lien avec ce sujet. Les UE se déroulent le plus souvent en présentiel sur des volumes d'heures variables. Pour aider les formateurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre des masters, les enseignants-chercheurs du réseau UNIRÉS proposent, depuis la rentrée 2010, une unité d'enseignement à distance en éducation à la santé qui peut être intégrée totalement ou partiellement (sous forme d'éléments constitutifs [EC] distincts) dans les programmes des masters des métiers de l'enseignement. Cette UE à distance est expérimentée sur deux universités de la région Rhône-Alpes et une de la région Champagne-Ardenne. D'autres universités ont choisi de n'intégrer dans leurs ensei-

gnements qu'une partie de l'UE à distance, l'autre étant proposée en présentiel. C'est un dispositif modulable en fonction des conditions locales.

À ce jour, près de 700 étudiants ont suivi cette UE en éducation à la santé qui utilise des éléments de Profédus. Ce nombre est au-delà des attentes, puisqu'il était prévu d'expérimenter l'UE auprès d'un maximum de 150 étudiants durant l'année 2010-2011 et de monter en charge progressivement. Plusieurs formateurs du réseau utilisent les ressources rassemblées pour cette UE à distance et mettent en place des formations en présentiel. Le premier bilan surprend par l'intérêt (en formation initiale comme en formation continue) pour l'éducation à la santé chez les étudiants, dès lors que cette formation est proposée. De même pour l'outil Profédus : la demande de formation touche très largement l'ensemble des acteurs, qu'ils soient professionnels de l'Éducation nationale ou acteurs associatifs.

Pour conclure, les nouvelles formations initiales sont l'occasion de mettre davantage en cohérence les enseignements et les exigences du socle com-

mun de compétences telles qu'elles sont définies dans les textes de l'Éducation nationale. Il ne s'agit plus seulement de former aux compétences disciplinaires mais de prendre en compte les nouvelles aptitudes professionnelles exigées : capacité à travailler en équipe, à inscrire son action éducative dans des projets s'intéressant aux spécificités locales, à travailler en partenariat et en lien avec l'environnement de l'école. Les projets d'éducation à la santé sont sans doute un des meilleurs moyens pour envisager ce type d'action en favorisant le thème du bien vivre à l'école dont les maîtres et professeurs sont aussi les garants. Promouvoir la santé en milieu scolaire revient à faire du bien-être de tous dans les établissements scolaires un enjeu fondamental du système éducatif.

Dominique Berger

Psychologue, maître de conférences, université Claude-Bernard, Lyon 1, IUFM de Lyon, équipe de recherche Paedi,

Crane Rogers

Chargé de mission FOAD, UNIRÉS,

Carine Simar

Docteur en sciences de l'éducation, enseignante, université Claude-Bernard Lyon 1, IUFM site de la Loire et du Rhône. laboratoire Paedi,

Nathalie Houzelle

Chargée de mission, département Formation et ressources,

Sandrine Broussouloux

Chargée d'expertise scientifique en promotion de la santé, département Territoires et milieux, direction de l'Animation des territoires et des réseaux, Inpes.

1. Les formateurs IUFM sont des enseignants-chercheurs, des professeurs des écoles maîtres formateurs, des professeurs de collèges et lycées, mais également des personnels de santé de l'Éducation nationale.

2. Profédus, « Promouvoir la formation des enseignants en éducation à la santé », est accessible pour partie sur le site internet : <http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=professionnels-education/outils-profedus.asp>

3. Profédus résulte d'une collaboration à long terme de l'équipe de recherche « Éducation à la santé en milieu scolaire » Paedi EA 4281 de l'IUFM d'Auvergne (école interne de l'université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand II), du Réseau des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS) et de l'Inpes.

4. Jourdan D. Éducation à la santé. Quelle formation pour les enseignants ? Saint-Denis : Inpes, coll. La Santé en action, 2010 : 168p. <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1272.pdf>

5. Via le site internet : <http://www.iufm.education.fr/>

6. Via le site internet : <http://www.cndp.fr>

7. Sur le site de l'Inpes : <http://www.inpes.sante.fr>